



Communiqué de presse

Chéry-Chartreuve le 17 mai 2024

Après un échange sur les enjeux et impacts des énergies renouvelables avec des élus de l'Aisne et de la Marne, l'association « Énergie et Environnement en débat dans l'Aisne et la Marne » (EEDAM) en association avec ses partenaires « Énergies territoriales du Nord-Est de la France » (ETNEF) et « RESEAU ENERGIES TERRE & MER » a demandé lors de la réunion publique du 17 mai 2024 à Fère-en-Tardenois un moratoire en France sur les projets d'éolien à terre, en mer et les champs solaires.

En raison des impacts constatés sur le réseau électrique, sur l'économie des territoires, sur l'environnement et le cadre de vie, sur la gestion des matériaux et de leur faible efficacité énergétique et économique, EEDAM estime que les énergies renouvelables variables et non commandables (éolien terrestre, champs solaires, éolien en mer) présentent des risques graves mettant en danger :

- La sécurité d'approvisionnement des Français ;
- La souveraineté énergétique de la France ;
- La réindustrialisation des territoires ;
- La décarbonation réelle des usages de la chaleur et de la mobilité ;
- Un prix stable et compétitif pour les Français et leurs entreprises.

Leur développement depuis des décennies en France comme en Europe avec une croissance de 3000% de leur puissance installée (12 GW en 2000 et 353 GW en 2021) est incontrôlé, alors que dans le même temps la consommation électrique française et européenne (sobriété) a baissé de 3% , et que la capacité installée d'énergie fossile n'a baissé que de 5% en Europe entre 2010 et 2021.

Les pays ayant développé ces énergies depuis 20 ans sont les plus émetteurs de CO2 en Europe, à l'inverse de la France dont l'électricité est déjà décarbonée à 92% ; ces énergies sont inutiles en France car majoritairement exportées ; elles entraînent en France des investissements de raccordement et de stabilité du réseau de plusieurs centaines de Milliards d'€, et introduisent une volatilité des prix sur le marché des Etats membres qui conduit à effacer de plus en plus souvent les productions permanentes (nucléaire), comme de l'éolien seule énergie variable effaçable.

Quand la production est supérieure à la consommation les prix de marché s'approchent de zéro en-dessous du prix de revient des producteurs d'électricité

Les promoteurs de ces énergies renouvelables variables et non commandables sont alors massivement subventionnés réduisant ainsi la capacité d'investissement des énergies permanentes (Hydro, renouvellement nucléaire).

EEDAM demande donc à l'Etat et aux collectivités territoriales :

- a) De révéler aux Français la réalité des coûts globaux et des impacts des Energies renouvelables variables et non commandables pour stopper l'illusion du vent et du soleil gratuit ;
- b) Une aide aux collectivités pour mettre en place les vraies énergies vertes à l'échelle territoriale ;
- c) Un moratoire sur l'éolien terrestre comme maritime et les parcs solaires raccordés au réseau RTE pour rationaliser le développement du réseau électrique français et pour protéger les Français d'une dérive du coût de l'électricité ;
- d) La prise en compte dans le projet de mix énergétique mis à la concertation, d'un objectif du prix le plus bas pour les Français et leurs entreprises et sans subventions chères et inutiles ;
- e) La prise en compte des conclusions des rapports ARMAND/SHELLENBERGER (Assemblée nationale) et MONTAUGE/DELAYE (Sénat) dans le projet de Programmation Pluriannuelle de l'Energie ;
- f) Que la Programmation pluriannuelle de l'Energie présentée à la consultation fasse l'objet d'une évaluation économique, financière, technique, environnementale et sociale démontrant que c'est le meilleur investissement public pour la Nation

Florence BILLET, Présidente EEDAM Aisne

Jean-Louis VARIN, Président EEDAM Marne

<https://www.eedam.fr> Contact presse : Nicolas BOUR etnef@etnef.fr 0684500790